

# Hames-Boucres

## Le mag

Bulletin d'information communal n°1- Septembre 2020



Philippe BOUCHEL,  
Maire

« La vie ne pousse bien que  
là où elle est heureuse »

Chères concitoyennes et Chers concitoyens,  
Je me réjouis de vous transmettre, au nom du Conseil municipal, ce premier numéro de notre magazine d'information communale. Promesse tenue donc, puisque nous nous étions engagés, mon équipe et moi, à recréer du lien entre les élus et les Hames-Boucrais comme à communiquer sur la vie de la commune.

Vous le lirez, ce magazine est avant tout pratique. Il a pour ambition de permettre à tous de savoir ce que nous faisons à votre service, d'être informés des événements et projets qui vous intéresseraient, de connaître les informations pratiques utiles à votre quotidien.

Ce lien qui nous unit désormais, nous permet de vous proposer plusieurs occasions de vous investir pour être des citoyens «engagés». Nous présentons donc dans ce bulletin municipal les Comités consultatifs, le Conseil des Sages et le Conseil municipal des jeunes. Avec ces nouveaux outils, chacun pourra faire entendre sa voix !

Enfin, j'ai volontairement choisi de mettre en ouverture de ce nouveau magazine une allusion au bonheur et à la nature. Ce clin d'œil illustre combien l'équipe municipale veut agir pour le bien-être de tous les Hames-Boucrais qui doivent être fiers de notre si belle campagne. C'est pourquoi nous avons souhaité créer un logo qui viendra compléter notre fier blason, sous lequel nous affirmons haut et fort qu'Hames-Boucres est « rurale par excellence ».

Tout un programme que notre action veillera à illustrer et que ce magazine fera valoir à chacune de ses parutions.

## VIE DE LA COMMUNE

### » "HAMES-BOUCRES, RURALE PAR EXCELLENCE" : UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LA COMMUNE



Pour valoriser son image, la commune devait se doter d'un logo renouvelé, qui rendra son identité et ses valeurs plus visibles, mieux connues et reconnues à l'extérieur.

C'est donc une nouvelle identité visuelle que l'équipe municipale a présentée lors du dernier conseil municipal, une image que le conseil a souhaité bienveillante, moderne et en lien fort avec la nature. Les couleurs choisies reflètent ainsi le territoire communal et son ancrage à la terre (marron), la forte présence de l'eau (bleu), la ruralité et la nature (vert).

La police de caractère est volontairement moderne, car nous devons inscrire la commune dans une vision de progrès, elle est ronde, illustrant la bienveillance qui doit s'attacher à notre quotidien.

Sous le nom se trouve le slogan : « Rurale par excellence » qui vient ponctuer le logo. Ce slogan rappelle que Hames-Boucres est l'un des poumons verts du Calais. Il rappelle notre ambition de faire de Hames-Boucres une commune exemplaire, une commune fière d'être rurale. Ce slogan, de couleur verte, repose sur un trait de couleur marron, toujours pour l'ancrage à la terre.

Enfin, le logo est entouré de vert : la nature nous entoure, il était important qu'elle occupe une place de choix dans cette nouvelle identité.

A noter : le logo et l'identité visuelle ont été réalisés par l'équipe municipale, ce qui n'a engendré aucune dépense sur le budget de la commune.

### » MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE POUR ÉCHANGER AVEC LES HABITANTS ET D'UNE ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE

Cette permanence tenue par les élus est mise en place pour les habitants qui souhaitent rencontrer, échanger, discuter, apporter des idées ou demander des renseignements. Elle aura lieu les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> vendredis de chaque mois en Mairie centrale de 17h30 à 19h et les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> samedis de chaque mois en Mairie annexe de 9h30 à 11h et commencera le 16 octobre.

Un numéro d'astreinte est mis en place. Désormais, pour les urgences absolues et les questions de sécurité des biens et des personnes, vous pourrez contacter l'élue de permanence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie au 07.86.99.52.22.

## VIE DE LA COMMUNE

### » COMITÉS CONSULTATIFS : QUI VEUT DEVENIR ACTEUR DE LA VIE LOCALE ?

Vos élus ont décidé de construire avec l'ensemble de la population un nouveau mode de gouvernance de notre commune plus participatif. Ainsi, 7 comités consultatifs sont constitués, composés chacun de 5 élus et 5 habitants\* :

Jeunesse, sports et vie associative

- Education et Commémorations
- Travaux, voirie et embellissement de la commune
- Culture et Communication
- Vie des Aînés, affaires sociales et solidarités
- Bien-vivre et cohésion des quartiers
- Environnement, prévention des risques et ruralité
- Fêtes, animations et patrimoine

Chaque comité consultatif a pour mission de transmettre au Maire ainsi qu'aux membres du conseil municipal toute proposition émanant de leurs réflexions et travaux pour le bien-être de la commune et des Hames-Boucrais ; soit sur des sujets et dossiers portés par l'équipe municipale, soit sur des questions d'intérêt général.

*\*s'il y a plus de candidats que de postes disponibles, un tirage au sort sera effectué.*

Le Conseil Municipal sollicite les habitants qui veulent participer aux comités consultatifs, au Conseil des Sages ou au Conseil Municipal des Jeunes. Des bulletins d'inscription sont joints à cette lettre communale. Ils sont à déposer en Mairie ou à renvoyer par mail à l'adresse

[mairie.hames-boucres@orange.fr](mailto:mairie.hames-boucres@orange.fr) avant le 30 octobre.

Nous souhaitons vivement votre participation et attendons impatiemment votre bulletin !

Toutefois, si vous n'avez pas le temps de participer à un comité, vous pouvez envoyer vos idées pour votre commune à la même adresse mail.

## VIE DES AÎNÉS

### » DISTRIBUTION D'UN COLIS CHAMPÊTRE À NOS AÎNÉS

Crise sanitaire oblige, le repas des aînés promis à l'été n'a pu être organisé. L'équipe municipale a donc décidé d'offrir aux Hames-Boucrais de plus de 65 ans un panier champêtre composé d'un pot de miel, d'un plateau repas, et d'une bouteille de vin, à retirer en Mairie ou distribué à domicile.

Ce qui a permis aux aînés de la commune d'apprécier en douceur le début d'été !



## » UN CONSEIL DES SAGES VOIT LE JOUR

La municipalité a décidé de proposer la création d'un conseil des sages.

Forts de leur expérience, leur sagesse et leur disponibilité, ce Conseil sera composé de retraités et de personnes âgées de plus de 55 ans, Hames-Boucrais, et sera sollicité pour avis sur des projets envisagés par la commune.

Relais de leurs concitoyens, les membres du Conseil des Sages pourront être également force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des habitants, ou avoir un rôle médiateur, avec toujours le souci du bien commun. Le mandat de chacun des membres sera d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

## » BIENTÔT UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES HAMES-BOUCROIS



Soucieux d'offrir aux jeunes un espace de parole et de participation à la vie de la commune, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Composé de 7 élus pour un mandat de 2 ans, le CMJ est une instance consultative dédiée aux jeunes âgés de 9 à 17 ans qui souhaitent s'initier aux règles et au fonctionnement

démocratique mais aussi s'engager pour faire bouger leur commune. Porte-paroles de leurs pairs et force de propositions, ils recueillent les idées des jeunes Hames-Boucrais puis élaborent avec imagination et dynamisme des pistes contribuant à la concrétisation de projets sur des thèmes choisis (aménagement de la commune, sport, culture, éducation, environnement, solidarité...).

## SPORTS

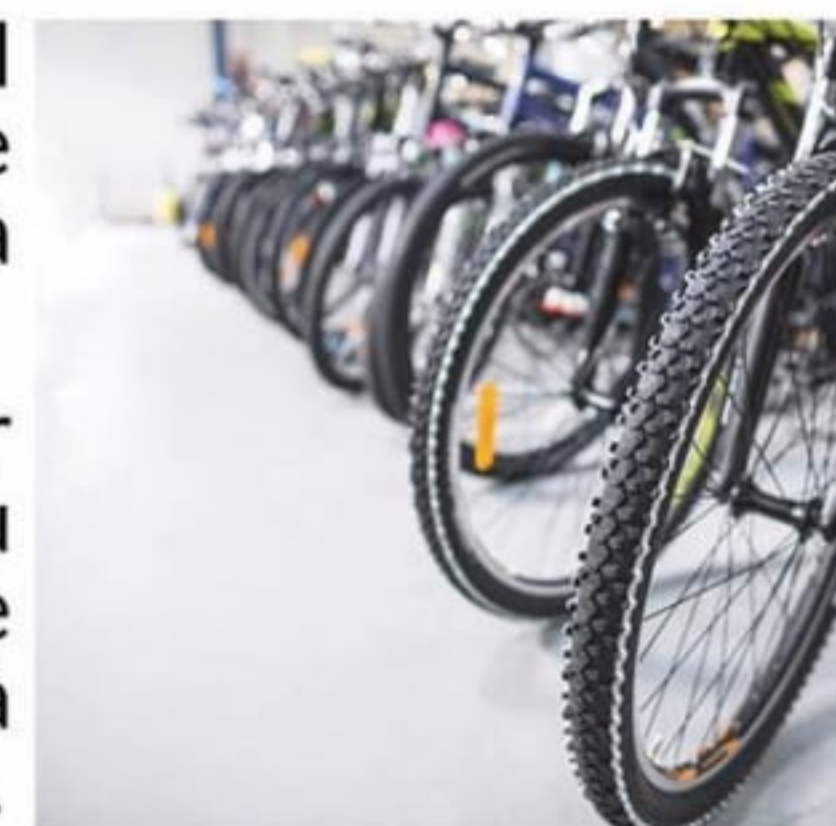
### » LE BONHEUR À BICYCLETTE !

Il a été voté au Conseil Municipal du 30 juin la mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos.

Cette aide est octroyée pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion quel qu'en soit le type (classique, pliant, à assistance électrique, cargo...).

Elle est versée à toute personne de plus de 11 ans résidant à titre principal à Hames-Boucres. Le montant est de 50€ pour un vélo d'occasion, 100€ pour un vélo neuf et 150€ pour un vélo à assistance électrique. A ce jour, 30 dossiers ont été déposés.

La date limite de dépôt des dossiers était le 1<sup>er</sup> octobre. Face à la difficulté de trouver des vélos, cette date limite est repoussée au 15 novembre.



## VIE ASSOCIATIVE

### » RENTRÉE DES ASSOCIATIONS

Nos associations sportives et de loisirs ont fait leur rentrée. Voici leurs horaires :

- Gym Les Pétilantes : Mardi et mercredi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes.
- Qi Gong : Mercredi et jeudi de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes.
- La passion des fils : Lundi de 14h à 17h30 à la salle de réunion.
- Le club des aînés : Réunion chaque deuxième mercredi du mois de 14h30 à 18h00.

Si vous souhaitez créer votre association, vous investir dans la vie de la commune, la municipalité peut vous soutenir.

Ecrivez nous à l'adresse : [mairie.hames-boucres@orange.fr](mailto:mairie.hames-boucres@orange.fr) ou contactez la Mairie au 03.21.35.20.53.



Tous les mardis, l'association Les Pétilantes propose du coaching convivial à base de mouvements de gymnastique accessibles à tous.

### » SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : INSTAURATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE

Lors du dernier Conseil Municipal a été votée l'instauration d'un dispositif unique définissant des modalités d'attribution d'aides financières, d'aides en nature ou de mise à disposition de moyens techniques, pouvant être octroyées à la demande d'associations, afin de mettre en oeuvre une politique équitable de soutien aux associations de la commune qui oeuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif.

Un dossier unique a été créé, lequel sera présenté annuellement aux associations communales.

Ce document établit des critères d'attribution des subventions, à savoir :

- Le nombre d'adhérents licenciés et la proportion des personnes résidant à Hames-Boucres ;
- Le nombre de jeunes (âgés de moins de 20 ans) et le rôle éducatif de l'association ;
- Le projet de l'association dans le rayonnement de la commune.

Pour les associations sportives, le niveau de pratique (championnats, résultats obtenus).



## VIE SCOLAIRE

### » ECOLE LES FLOTS : UNE RENTRÉE SAIN ET SÛRE.

Notre école, qui accueille cette année 85 élèves, a fait sa rentrée dans de bonnes conditions compte tenu du contexte sanitaire.

Afin de garantir aux élèves, à leurs parents, comme aux enseignants, un cadre d'apprentissage rassurant et épanouissant, des travaux d'entretien et de remise en état ont été menés (vérification des installations de chauffage, remise en peinture, réfection des sanitaires, nettoyage et achat de matériels).

Autant d'interventions nécessaires qui permettront à tous de travailler sereinement.

Autre chantier important de cette rentrée 2020, le passage au 100 % bio à la cantine.



Anticipant les évolutions attendues de la Loi Egalim qui rendra obligatoire la présence de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les menus d'ici 2022, la municipalité a décidé de proposer des menus sains, équilibrés et fabriqués localement dès cette année.

Un engagement sans surcoût pour les familles, et qui semble régaler les petits !

Enfin, l'équipe municipale a déposé un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat afin d'équiper les élèves des classes élémentaires en tablettes numériques, mais aussi pour doter l'école d'un vidéoprojecteur, d'ordinateurs et d'un système « son » performant.

Des investissements d'avenir à moindre frais pour la commune ; un bon calcul que nos enseignants apprécieront sans aucun doute !



# CADRE DE VIE

## » NOTRE COMMUNE S'EMBELLIT

Depuis le début du mandat, outre les rencontres avec les partenaires de la commune (Département, Agglomération, ...), pour préparer les grands travaux des mois à venir, des études et des premiers chantiers ont d'ores et déjà été lancés pour améliorer votre quotidien.

Pour votre sécurité, un contrôle des 33 bornes d'incendie de la commune est en cours en lien avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Parallèlement, un travail est engagé sur l'éclairage public, à la fois pour adapter les temps d'extinction (actuellement de 23h30 à 5h30) et pour étendre cet éclairage à quelques rues qui en sont encore dépourvues.

La gestion de l'eau et des ruissellements est également un sujet important de notre commune, nous l'abordons à tous les niveaux. Dans l'attente du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) des pieds de côteaux du Calais, dont nous vous parlerons dans une prochaine lettre communale, nous traitons d'ores et déjà les écoulements plus quotidiens.

La commune va ainsi engager un diagnostic complet des trottoirs et caniveaux, avant d'en assurer le nettoyage global. A l'issue de ce nettoyage, comme le prévoit la loi, il reviendra aux locataires et propriétaires d'immeubles l'entretien des fils d'eau.



Remise en état du chemin Plouvin



L'accumulation d'eau face à l'arrêt de bus du pont de la Planche - Tournoire a été résolue.

De même, dès la première quinzaine d'octobre, les fossés bordant les voiries communales vont être entretenus. Là encore, il faut le rappeler, c'est aux propriétaires riverains d'entretenir les fossés qui bordent ou traversent leurs terrains.

Des interventions ponctuelles sont étudiées sur les secteurs de voirie où l'eau s'accumule à l'occasion des fortes précipitations, générant un risque sur la circulation. Il s'agit notamment de l'intersection de la route de Saint-Tricat et du chemin des Fontinettes, du secteur route de Guînes/Pont Crouy, d'une partie de la rue des Sources. L'accumulation d'eau face à l'arrêt de bus du pont de la Planche-Tournoire a été résolue en lien avec le département du Pas de Calais. Par ailleurs, le terre-plein au carrefour de la rue du Monistrol et de la rue de Hames va être ensemencé afin de ralentir les écoulements en provenance des champs.

Les voiries communales font l'objet d'une attention particulière : le chemin Plouvin et le chemin de la Butte ont ainsi été remis en état, d'autres travaux de voirie les suivront bientôt, nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochains mois.

Enfin, la signalisation est remise à niveau : suite à un recensement effectué au mois d'août, une opération de grande envergure de redressement, nettoyage et remise en lisibilité des 74 panneaux routiers va être engagée. Et pour se repérer plus facilement (notamment pour les services de secours qui doivent intervenir dans l'urgence), 35 bornes de rue vont être nettoyées et repeintes à l'automne, 7 nouvelles bornes seront installées.

## » BIEN VIVRE ENSEMBLE, UN RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

### Brûlage interdit toute l'année

Il est interdit de brûler à l'air libre toutes sortes de déchets. Le brûlage des déchets verts et tout autre déchet peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

### Nuisances sonores

Sauf règlementation spéciale par arrêté préfectoral ou municipal (ce qui n'est pas le cas à Hames-Boucres) l'utilisation de tout appareil bruyant (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, aspirateur à feuilles, etc...) doit respecter les tranches horaires suivantes :

La semaine : 8h - 19h

Le samedi : 9h - 12h / 15h - 19h

Le dimanche et jour férié : 10h - 12h.

Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de tapages ou attroupements nocturnes.

Ne pas laisser vos chiens aboyer de façon intempestive, portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

### Utilisation de Drones de loisirs

Du fait de l'alignement de Hames-Boucres avec l'aéroport de Calais-Dunkerque à Marck et l'aérodrome de Nielles-Lès-Calais, le vol est interdit sur une bonne partie de la commune. Afin de vérifier la zone de vol autorisée et la hauteur limite vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>, qui est la référence légale en la matière.

## CULTURE

### » LES FRAIS D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE ART ET AU CONSERVATOIRE PRIS EN CHARGE

Cette mesure a été votée à l'unanimité lors de la séance du 27 août du Conseil Municipal.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire, l'intégralité des frais d'inscriptions dûs par tout jeune âgé de moins de 18 ans inscrit à l'École d'Art du Calais ou au Conservatoire de musique et de danse à Rayonnement Départemental du Calais est prise en charge par la commune. Celle-ci est limitée à une discipline par an et par établissement.



© Ecole d'Art du Calais

## Journal d'information de la commune de HAMES-BOUCRES

298 rue de l'Église - 62340 HAMES-BOUCRES  
03.21.35.20.53 - [mairie.hames-boucres@orange.fr](mailto:mairie.hames-boucres@orange.fr)

Directeur de la publication Philippe Bouchel

Rédaction, photographies, conception graphique Mairie de Hames-Boucres

Impression Doc Pro Tirage 600 ex